**République Démocratique du Soudan**

**Assemblée Nationale législative**

**Conseil des Etats**

**Le rôle des femmes dans la croissance économique et dans le développement durable**

Au nom de Dieu, le Plus Gracieux, le Plus Miséricordieux

Conseil des Etats du Soudan

Le rôle des femmes dans la croissance économique et le développement durable

Compte tenu des commandements religieux de mener une vie saine et constructive et de rechercher des moyens de subsistance adéquats, les femmes ont toujours participé aux activités économiques. L'Etat a aidé à renforcer le rôle économique des femmes en élaborant une politique nationale visant à autonomiser les femmes dans tous les domaines d'activités, y compris l'économie. L'autonomisation économique fait référence à la capacité des hommes et des femmes à participer et à contribuer au processus de croissance et de développement. Elle implique l'appréciation de leurs contributions et le respect de leur dignité, en plus des avantages qu'elles tirent de la répartition équitable des bénéfices de la croissance. L'autonomisation économique des femmes est un pilier important de la croissance économique et du développement durable.

• Le rapport des Nations Unies sur les objectifs du millénaire montre que les femmes constituent la majorité des pauvres en raison de la disparité des revenus, de la pénurie des ressources, du manque de protection sociale et d'un accès limité aux financements, au crédit, à la technologie et aux marchés.

• L'autonomisation économique est un axe important de la politique nationale d'autonomisation des femmes. Des défis majeurs sont à relever en raison de l'interdépendance des différents thèmes politiques.

L'autonomisation économique peut être réalisée à travers une chaîne d'interventions multiples et intégrées, couvrant les dimensions juridiques, sociales, culturelles et environnementales. Par conséquent, il a été affecté à un environnement distinct. Un objectif stratégique global, un ensemble de sous-objectifs et des politiques de mise en œuvre ont été élaborés et traduits en un plan d'actions composé de plusieurs programmes et projets déterminés en fonction des priorités importantes. Les principales priorités sont l'intégration du genre dans les politiques holistiques et sectorielles, à travers l’adoption des législations et des budgets, ainsi que le soutien aux groupes de femmes vulnérables. La formulation de ces objectifs est basée sur une analyse de la situation actuelle. Les réalisations et les lacunes dans divers aspects de l'autonomisation économique ont été identifiées.

**• Objectif stratégique global**

L’objectif vise à accorder aux femmes les moyens économiques de renforcer leur participation à l'activité économique et leur contribution au revenu intérieur, ainsi que d'œuvrer à l’élimination de toutes les formes de discrimination économique à l'égard des femmes et de réduire les disparités dans les relations de pouvoir.

**Objectifs spécifiques:**

La transformation quantitative et qualitative par le développement intellectuel pour éliminer toutes les formes de discrimination économique et capitaliser sur les compétences créatives pour parvenir à une autonomisation économique équitable des femmes.

• Construire un environnement administratif, juridique, réglementaire et de services qui favorise les femmes, en particulier les groupes vulnérables et promouvoir l'autonomisation économique dans les secteurs public, privé et informel.

• Renforcer la participation des femmes dans la planification et la mise en œuvre des secteurs public et privé.

• Mettre l'accent sur l'exercice par les femmes de leurs droits d'accès aux ressources financières et d'investissement, y compris leurs droits de succession conformément aux règles de la charia.

• Renforcer l'efficacité des femmes et leur implication dans l'entrepreneuriat dans le cadre de l'emploi autonome et institutionnel, ainsi que dans les sociétés coopératives et le secteur communautaire, en particulier les groupes vulnérables.

• Mettre en évidence le rôle des médias dans la promotion des problèmes économiques des femmes.

**Les politiques à mettre en œuvre :**

• Sensibiliser la société à l'autonomisation équitable des femmes.

• Faire des consultations techniques, financières et de service pour promouvoir l'accès des femmes et l'utilisation optimale des ressources économiques.

• Réhabilitation et renforcement des capacités des femmes, en particulier des groupes vulnérables, à travers la formation technique et professionnelle.

• Réformer les politiques holistiques, financières et monétaires pour introduire des incitations à l'autonomisation économique des femmes.

• Promulguer et appliquer des lois et règlements qui garantissent l'accès équitable des femmes au marché du travail et réformer les législations restrictives existantes.

• Codifier le travail informel des femmes dans un cadre formel et faciliter la participation des femmes dans ce secteur, en tenant compte de leur situation et de leur rôle prépondérant.

• Réformer et adopter la législation du travail sur les pratiques d'emploi dans le secteur public et privé afin de faciliter l'autonomisation économique des femmes, y compris l'accès à toutes les prestations d'assurance (congé de maternité payé et garde d'enfants sur le lieu de travail).

• Réformer les politiques sectorielles de production et de services telles que les politiques commerciales, y compris le commerce frontalier, ainsi que les secteurs de l'agriculture et de l'investissement.

• Soutenir l'avancement progressif des femmes dans les postes de direction afin d'améliorer leur participation à la planification, à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions.

• Sensibiliser les femmes à leurs droits légaux en relation avec l'activité économique.

• Assurer une protection juridique aux femmes pour leur permettre de jouir de leurs droits, y compris les actions autorisées par la charia en relation avec les activités économiques.

• Offrir des possibilités de formation spécialisée en entrepreneuriat.

• Fournir des opportunités économiques pour les femmes dans les zones rurales et urbaines dans les secteurs public, privé et informel.

• Répartir les biens fonciers (adaptés à la production agricole, pastorale, piscicole) et délivrer des actes de propriété foncière.

• Créer des coopératives des femmes et d'associations de production, de transformation et de commercialisation.

• Stimuler le financement des entreprises féminines de tous genre, y compris les petites et moyennes entreprises, et faciliter la sécurité requise pour soutenir les sociétés coopératives.

• Fournir et améliorer les services sociaux (éducation, santé, environnement, routes, ponts etc…) pour améliorer la productivité des femmes.

• Etendre la base des secteurs de la production et des services.

• Renforcer les capacités des femmes productives et des femmes d'affaires dans les domaines du marketing, de la technologie et des transactions commerciales aux niveaux national et international.

• Fournir la vitrine marketing de produits pour les femmes, y compris des expositions nationales et internationales.

• Promouvoir par les médias, l'équité entre les sexes et l'intégration du genre dans le domaine économique.

• Encourager les femmes à mettre en valeur leurs réalisations économiques dans les médias ainsi que la promotion par les médias de la politique nationale d'autonomisation des femmes.

**Pilier économique:**

• Envisager les questions économiques et du travail des femmes dans une perspective holistique en relation avec une activité économique sous l’angle sexospécifique.

• Inclure les questions de genre dans les politiques de privatisation et remédier aux effets négatifs sur les femmes, tels que les opportunités et les options limitées d'accès au marché du travail et leur impact sur la subsistance et la situation économique des ménages.

• Prendre en compte l'impact des taxes sur le financement des entreprises individuelles et sur la façon dont elles affectent la productivité.

• Intégrer la question du genre dans les politiques du travail pour réduire les obstacles à l'accès au marché du travail, pour permettre aux femmes en général et aux femmes diplômées en particulier d'accéder au marché du travail et d’assurer leur autonomie sur le plan économique;

• Mettre en place un cadre juridique qui assure des avantages aux femmes et aux travailleurs, en créant des emplois qui répondent à leurs compétences et en garantissant l'équité entre les sexes dans la formation et la réadaptation.

• Prendre en considération le taux des femmes employées dans les différents secteurs (33% de l'emploi total selon les données du recensement de 2008). Le taux de chômage chez les femmes diplômées dans les différentes disciplines est plus élevé que celui des hommes. L'accès des femmes aux opportunités économiques est l'une des cinq premières priorités politiques de l'équité entre les sexes.

• Le budget linéaire traditionnel affecte le processus d'autonomisation économique. Par conséquent, il est nécessaire de veiller à ce que la parité entre les sexes dans le sens scientifique approprié soit respectée dans le budget, car elle a une incidence sur l'application des politiques de genre dans tous les secteurs pertinents. Le fédéralisme financier doit également être adopté car il influence directement la mise en œuvre des politiques.

- Renforcer l'économie des ménages en tant qu’élément économique essentiel dans le processus d'autonomisation qui est également étroitement lié à l'équilibre entre les sexes.

- Promouvoir le concept d'intégration de la dimension genre dans le développement en intégrant les femmes au même pied d’égalité que les hommes et en atteignant les objectifs de mise en valeur de leurs rôles dans le développement en tant que contributeurs et bénéficiaires. L'accent n'est pas seulement mis sur l'élaboration d'un plan distinct pour les femmes dans les activités économiques, mais aussi au niveau politique.

- Mettre en application les critères de transparence, responsabilité et de respect des dispositions de la législation du travail selon le concept « travail égal, salaire égal » et de promotion aux postes supérieurs et le droit de formation pour tous les groupes.

- Œuvrer à la légalisation du secteur secondaire et à adhérer à des conditions de travail appropriées conformément à la législation du travail dans le secteur public et encourager la conversion de certaines activités qui soutiennent l'économie par l'entrepreneuriat et qui fournissent un financement proportionné aux activités pratiquées.

- Tenant compte du fait que les femmes devraient bénéficier d'un congé de maternité complet de huit semaines consécutives. Une exception doit également être accordée en cas d'accouchement difficile et de naissance de plus d'un enfant. La mère devrait également bénéficier d'un congé payé s'il est nécessaire que son enfant reste à l'hôpital au moment de l'allaitement.

- Obliger l'employeur à assurer une place appropriée dans l'établissement sous la supervision d'une assistante maternelle qualifiée pour s'occuper des enfants (de moins de quatre ans) des femmes professionnelles afin de mettre en œuvre les lois du travail positivement discriminatoires en faveur des femmes, en particulier dans le secteur privé.

- Encourager l'élaboration des politiques visant à assurer la pérennité des ressources disponibles, y compris des considérations sur l'utilisation de ces ressources par les femmes et les hommes, en raison de la disparité entre l'utilisation des ressources disponibles par les hommes et les femmes ainsi que les différences dans la définition des modèles de production et de consommation.

- Promouvoir l’autonomisation des femmes rurales pour améliorer leur situation en acquérant des ressources naturelles disponibles telles que la terre et d'autres services connexes tels que les finances, les technologies qui améliorent la production et le développement de techniques simples qui sont nécessaires pour réduire l'effort et le temps, et pouvant améliorer la situation de la femme rurale.

- Fournir des mécanismes de financement nouveaux et encourageants qui pourraient permettre aux femmes rurales d'acquérir des installations pour l'achat d'équipements de fabrication plus efficaces et moins coûteux afin de leur permettre de réaliser des petites activités génératrices de revenus.

- Promouvoir l'harmonisation des responsabilités professionnelles et familiales des femmes et des hommes afin de soutenir les efforts visant à équilibrer les responsabilités familiales et professionnelles des femmes actives; les services de soutien devraient être fournis aux femmes actives, en particulier l'établissement et le développement de crèches et de jardins d'enfants, et l'amélioration de la supervision afin de soutenir la participation des femmes au marché du travail et de tirer profit des dispositions législatives de la Convention arabe du travail, de la législation nationale du travail et du droit international du travail. La période du congé de maternité ne doit pas être inférieure à douze semaines.

- Renforcer les services de base qui favorisent la productivité, tels que la santé en général et la santé reproductive en particulier, puis l'éducation et la connaissance des technologies requises pour les activités d’apprentissage, la disponibilité des routes asphaltées et du réseau de transport.

**Annexe 2**

**- Projets pour les groupes de femmes à inclure dans le plan opérationnel**

- Projet pour les femmes actives: ce projet vise à défendre les lois du travail et à les activer en optimisant leur mise en application, en modifiant les lois qui nécessitent des amendements et en adoptant des lois qui répondent aux lacunes observées dans les lois nationales et même étatiques, en particulier la régulation des activités génératrices de revenus dans le secteur informel sur la façon de les organiser et les financer.

**Groupe cible**: les femmes actives dans les secteurs public, privé et informel.

**Partenaires**: Ministère du Travail, Ministère de la Justice, Syndicat des Employeurs, Fédération Générale des Syndicats du Personnel Soudanais, Centre des Femmes pour les Droits de l'Homme, les autorités locales, les organisations des droits de l'homme, les donateurs ... etc.

**Méthodologie** **de** **travail**: Mener une campagne de plaidoyer à multiples facettes.

**- Projet des femmes entrepreneurs et d'affaires (Entrepreneur):**

Le projet est conçu pour les femmes entrepreneurs et les femmes d'affaires d'explorer la créativité et l'innovation des femmes chefs d'entreprise et dans tous les domaines de l'investissement et des affaires (exportation, importation et commerce frontalier).

**Groupe** **cible**: les jeunes femmes, les femmes sans expérience, les femmes créatives et les femmes d'affaires ayant de multiples expériences; elles recevront des cours de formation intensive.

**Partenaires**: Université du Soudan, le Centre pour l'entrepreneuriat et le travail indépendant, la Banque familiale, le Centre de formation à l'entrepreneuriat, le Secrétariat des femmes d'affaires, les femmes dans les différentes chambres du Syndicat des Employeurs, le Syndicat des exportateurs et des fournisseurs, la Fédération nationale des jeunes soudanais, les autres organisations communautaires y compris les dirigeants, les entrepreneurs ... .etc.

**Méthodologie** **de** **travail**: la formation en entrepreneuriat, le soutien de certaines innovations et la conduite des politiques commerciales par le biais des lignes directrices dans les domaines de l'investissement, du commerce et du marketing.

**- Projet des femmes rurales**: il est similaire au projet national pour le développement des femmes rurales, en mettant l'accent sur l'autonomisation économique, y compris la formation et le financement. Les femmes rurales qui travaillent dans le secteur traditionnel de l'agriculture et le secteur de la trésorerie recevront un financement sous forme de prêt ou de micro financement dans le secteur agricole, tant végétal qu'animal, ainsi que dans la production de produits agricoles ou végétaux; Ce projet vise également à encourager les femmes pastorales.

**Groupe** **cible**: les femmes rurales pauvres travaillant dans toute organisation légalisée, en vertu de la législation en matière de la production agricole et animale ou du droit de la coopération et d'autres lois sur l'investissement.

**Partenaires**: le Ministère de l'agriculture, le Ministère de l'élevage, les ministères homologues dans les Etats du Soudan, les organisations de la société civile capables de créer des initiatives dans la production agricole et pastorale à la campagne (Union générale des femmes soudanaises, Institutions de développement, etc.)

**Méthodologie** **du** **travail**: Fourniture de services non monétaires incluant la formation et les services financiers (finances, épargne, assurance, etc.), puis l’acquisition des ressources pour la transformation des produits agricole et animal, la propriété foncière et la protection des routes pastorales pour la sécurité des femmes pastorales et de leurs produits.

**Le projet traditionnel de développement des entreprises**: il vise la renaissance et la protection des produits du patrimoine et de l'artisanat afin d'améliorer leur qualité et d'accroître leur compétitivité.

**Groupe** **cible**: les femmes créatives travaillant dans l'artisanat traditionnel soudanais (palmier, citrouille, poire, perles, cuir, etc.).

**Partenaires**: le ministère du tourisme, le ministère de la culture, le ministère de l'Industrie, les institutions de développement communautaire, les organisations nationales ... etc.

**Méthodologie** **de** **travail**: mener des enquêtes, identifier et classer ces professions et leur localisation géographique; offrir de la formation aux travailleurs et aux employés dans ce domaine; promouvoir la commercialisation.

**Annexe No. 3**

**Situation** **actuelle**: Puisque l'autonomisation économique est l'un des axes des politiques nationales nécessaires pour l’autonomisation des femmes et la mise en place d’une stratégie pour les femmes dans l'aspect économique, nous avons profité de l'analyse de la situation des femmes, qui a été menée pour savoir la situation des femmes dans tous les aspects, y compris l'aspect économique; l'analyse AFOM utilisée inclut l'environnement interne et externe pour que la stratégie réponde aux besoins des femmes.

Les Atouts:

- Législations et lois qui servent à résoudre les problèmes des femmes dans les aspects économiques

- Participation active des femmes dans tous les domaines économiques.

- La cohésion des femmes et leur implication dans les entités communautaires au service de leurs questions économiques.

-

**Faiblesses**:

 - Faiblesse conceptuelle pour les questions de genre en général et dans les aspects économiques en particulier.

- Faiblesse des capacités des femmes dans la planification, la mise en œuvre et la gestion des ressources.

- Mauvaise connaissance de leurs droits économiques en général et sur la façon de protéger ces droits en particulier.

- Analphabétisme chez les femmes.

**Environnement externe**

**A- Opportunités:**

- Intérêt de l'Etat pour les femmes et reconnaissance de leur rôle actif dans tous les domaines, y compris l'économie.

- Signature d'accords régionaux et internationaux soutenant les femmes, tels que l'Agenda africain 2063 et les objectifs de développement durable 2030.

**B.** **Menaces :**

- Pauvreté et pressions économiques et leur impact sur les femmes.

- Les conflits, les guerres et le taux élevé des femmes sous les charges familiales.